



VILLE D'ARPAJON

Direction des Services Techniques

☎ 01.69.26.15.03

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° ST/2023/207

**OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
20 BIS PLACE DU MARCHÉ**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**Vu** le Code de la route, notamment l'article R 417 ;

**Vu** l'Arrêté Municipal n°2023/092 du 10 mai 2023 réglementant l'arrêt et le stationnement à ARPAJON ;

**Vu** la demande formulée le 1<sup>er</sup> août 2023 par Monsieur Axel BABIN – 20 Bis Place du Marché 91290 ARAPJON concernant un déménagement 20 Bis Place du Marché 91290 ARPAJON ;

**Considérant** la nécessité d'autoriser l'occupation du domaine public pour ce déménagement ;

**Considérant** que le déménagement doit avoir lieu le 7 août 2023 ;

**Le Maire de la commune d'Arpajon.**

**ARRETE**

Article 1 : Le 7 août 2023, le domaine public sera occupé au droit du 20 Place du Marché.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché 48 heures avant le début du déménagement par les soins du bénéficiaire.

Article 3 : Cette autorisation pourra être modifiée, voire supprimée par nécessité de service ou par mesure de sécurité en raison de circonstances particulières ou des conditions atmosphériques.

Article 4 : Les véhicules en infraction seront verbalisés et enlevés par les services de Police aux frais et risques du contrevenant.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Madame la Commissaire de Police d'Arpajon,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale d'Arpajon,
- Monsieur le Directeur, TRANSDEV PARK SERVICES,
- Monsieur Axel BABIN, bénéficiaire de l'autorisation.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait Arpajon le **03 AOUT 2023**



Le Maire-Adjoint,

Thierry ROCHEUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Maire,  
Christian BERAUD